



**COMPTE RENDU DE
L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 15 JANVIER 2015**

Début de l'assemblée vers 20h15: +/- 60 coopérateurs présents sur les +/- 330 actuels. Avec les procurations, 109 coopérateurs sont représentés.

Présence également de ~~Jean Belleflamme~~M.B., gérant de Belfisco, société d'experts comptables pour Vents Du Sud (VDS) et Vents d'Autelbas (VDA) qui a validé les documents présentés en AGE (plan d'affaire et valorisation de VdA) et est disponible pour répondre à toute question spécifique.

Désignation de deux scrutateurs pour les votes: ~~Philippe Verbauwhede~~M. V et ~~Romain Gaudron~~M.G..

1. Introduction, par le Président ~~Guirec Halflants~~M.H.

- ~~éolienne~~Eolienne construite, en place, en attente du raccordement. Nous pouvons saluer notre premier grand succès. ~~démarrage~~Démarrage en production très bientôt.
- ~~amélioration~~Amélioration du site web et de la Newsletter.
- ~~porte~~Portes ouvertes de novembre 2014 réussie.
- Décisions conscientes est l'enjeu de la soirée.
- Analyse poussée et on a cherché la clarté, la transparence et que vous sortiez avec une vue claire pour que nous puissions prendre les bonnes décisions.
- ~~Olivier~~M.P. a fait un effort énorme pour clarifier l'analyse. Questionnez, critiquez, doutez, on est là pour cela.
- Soyons critiques aussi sur les implications que la "sortie de partenariat" aura sur la vie de la Coopérative.
- Réfléchissons en termes de croissance et de ses implications sur les priorités et ce que nous voulons pour notre coopérative.
- Ce sont les questions actuelles et celles qui se posent à chaque AG. C'est la raison d'être des AG.

Ordre du jour:

- Construction éolienne VdA.
- Opportunité de sortir du partenariat actuel dans VdA.
- Possibilité de faire entrer d'autres coopératives dans VdA.

2. Historique de la construction, par ~~Gustave Eloy~~M.E., administrateur

05/05/2014: démarrage des tranchées, des raccordements électriques

15/08/2014: début du chantier proprement dit

10 et 11/14: fondations en octobre et novembre,
pose de la virole (base ancrée dans le béton).

14/10/2014: test pour la livraison des pales (adaptation du chemin).

22/10/2014: livraison de la 1ère nacelle, puis le 24 des pales.

28/10/2014: bétonnage du socle terminé.

08/12-13/12: montage du mat et du rotor de l'éolienne 6 (VDA)

Actuellement, finitions intérieures, échelles, lifts, transfos, HT,...

Test de la cabine de tête la semaine prochaine, puis mise en service, avec contrôles par organisme agréé.

Pour la fin du mois de janvier, l'éolienne sera en service, et injectera la production dans le réseau !

3. Situation actuelle de VDA, par **Olivier Pesesse M.P.**

Pour rappel, Vents Du Sud est la coopérative dont font partie les coopérateurs présents. Vents D'Autelbas est la filiale à 100% de Vents Du Sud, propre au projet de l'éolienne 6 du parc d'Autelbas (société d'exploitation). Cette filiale a été créée avec l'aide d'un partenaire privé qui apporte ses connaissances techniques et administratives pour le permis, les négociations contractuelles et pour les différents éléments du dossier. Dans l'accord conclu avec ce partenaire lors de la création de Vents D'Autelbas il a la possibilité d'entrer à raison de 50% dans le capital, dès que l'éolienne est en service et que tout le dossier d'investissement est clôturé.

Le projet est actuellement "porté" par +/- 330 coopérateurs (de 100 à 5.000€ en parts). Tous les documents financiers présentés dans la présente AG le sont de manière succincte et les chiffres cités dans le PV sont arrondis pour des raisons de confidentialité. Toutefois, les 3 commissaires aux comptes qui ont été désignés par l'AG en mai 2014, tiennent une réunion quasi mensuelle avec les administrateurs de façon à suivre en continu cet aspect du dossier et peuvent le cas échéant en référer devant l'AG.

Le plan d'investissement est présenté sommairement: il reprend tous les coûts liés au projet (études préliminaires, permis, éolienne, fondation, raccordement, frais d'emprunt, de notaire,...), pour un total d'environ 3.700.000€.

Ce montant est équilibré dans sa totalité par les fonds propres de Vents D'Autelbas (100.000€), un prêt de Vents Du Sud (200.000€), un emprunt principal auprès de Triodos (1.900.000€), un emprunt secondaire (subordonné) auprès de Lux Développement (600.000€) et le solde par les subsides accordés par la Région Wallonne (900.000€).

Le plan financier (basé sur une durée de 15 ans = durée de l'autorisation de l'éolienne) s'appuie sur trois données principales:

1. le "productible" (ce qui sera produit par l'éolienne) est basé sur une étude réalisée par Tractebel qui estime à 4.784 MWh la production théorique moyenne de l'éolienne (appelé P50).
2. le prix de vente de référence "Endex" pour la production (en 2014, variable entre 42,50 et 52,50 € / MWh).
3. les frais de maintenance et d'entretien prévus avec Senvion, le fabricant de l'éolienne (contrat avec garantie de disponibilité de l'éolienne de minimum 97%) et tous les autres frais d'exploitation

A noter que ces éléments sont par nature variables, ce qui explique qu'aucune garantie de rentabilité ne peut être donnée. Il s'agit bien d'un projet industriel à risques. Des

valeurs moyennes de référence ont été utilisées.

Le plan financier basé sur ces éléments tels que connus et estimés à ce jour permet de mettre en évidence que VDA est rentable, en tenant compte du chiffre d'affaire de vente d'électricité, des frais d'exploitation, des remboursements d'emprunt, et de la fiscalité applicable.

Le créancier principal, la banque Triodos, n'autorise le paiement de dividendes (de VDA à VDS qui pourra alors en disposer librement) que si la santé financière de VDA est satisfaisante, c'est à dire si sa capacité à rembourser est bonne. Pour cela un calcul de ratio est fait (calcul du ADSCR = taux de couverture de la dette), dont le résultat doit être supérieur à 1,2 pour permettre le paiement de dividende. Actuellement, il est pour notre éolienne de 1,6 à 1,8 ce qui est confortable.

Ces documents de référence ont été vérifiés selon les "règles de l'art" par l'expert comptable "Belfisco" (présent lors de l'AG) associé à un réviseur d'entreprise qui confirme que la situation est saine et qui sur cette base a valorisé VDA.

La situation de VDA est donc bonne:

1. le pari lancé avec le dépôt du permis est gagné: l'éolienne est en place.
2. la situation financière est favorable, avec les données actuelles.
3. un dividende pour VDS sera possible en 2016, payable aux coopérateurs en 2017.
4. des moyens seront disponibles en 2016 pour la finalité sociale de la coopérative.

4. Sortie du partenariat, par Olivier Pesesse M.P.

Vu l'accord initial, le partenaire privé pourrait dans quelques mois faire valoir son droit d'entrer à raison de 50% dans le capital de VDA.

Mais l'accord avec le partenaire privé prévoit également la possibilité pour lui de se retirer moyennant le paiement d'un montant en rapport avec le bénéfice escompté au moment où il renonce à son droit d'entrée mentionné ci-dessus.

L'intervention de Belfisco (conseil de VDS/VDA) a permis de calculer la "valorisation" de VDA, sur base du capital de départ, et de la rentabilité escomptée de la société.

Une partie des risques liés à l'entreprise a disparu (par exemple le permis est obtenu, les crédits aussi); mais d'autres risques subsistent (les subsides sont promis mais pas effectivement payés, la valeur de la vente de l'électricité peut varier,...) et la valeur de l'endettement est importante.

Ces éléments permettent de définir une valeur de VDA dont la moitié représente le "bénéfice escompté au moment du renoncement au droit d'entrée".

Sur cette base, et moyennant quelques ajustement, le partenaire privé a accepté de renoncer à son droit d'entrée. Pour limiter le risque du point de vue de VdS, une partie du prix est lié à la perception effective des subsides et au constat après un an du productible réel (et non estimé).

Une première partie du prix est payable de suite, l'autre dans 15 mois, une fois la production annuelle réelle connue et les subsides effectivement payés. En cas de production moindre qu'escompté, le montant serait moindre, mais pas le contraire

(valeur plafond).

La première tranche de paiement est disponible dans le plan d'investissement sous la rubrique "études" et correspond à des frais que VdA devrait payer à VdS pour la gestion du projet; VdS y renoncerait pour le paiement de la première tranche. Restera donc à financer la deuxième tranche, soit par l'apport de nouveaux coopérateurs, soit par l'apport d'une autre coopérative.

Récapitulatif

La "demi éolienne" citoyenne actuelle financée par VdS à raison de 250.000€ donne une perspective d'un retour sur investissement estimée de l'ordre de 1.360.000€ en 16 ans.

En cas de sortie du partenaire, le prix à payer pour la deuxième "demi-éolienne" sera plafonné (selon productible réel constaté) à 425.000€ , pour un retour sur investissement estimé de 1.100.000€ en 14 ans .

Objectif de sortie du partenariat

Les principaux objectifs de sortie du partenariat sont:

- 1- Avoir une éolienne citoyenne à 100%
- 2- Etre parfaitement transparent tant à l'interne qu'à l'externe
- 3- Valoriser les apports des nouveaux coopérateurs
- 4- Avoir l'opportunité de créer des liens avec d'autres coopératives éoliennes.

Questions et réponses, commentaires

01 Q Garantie sur les certificats verts (CV)?

La demande de garantie de rachat à la CwaPE est faite et obtenue, avec un CV au prix de 65,00€ pour chaque MWh produit. Ce montant bien inférieur à celui du photovoltaïque (au début 7 CV/MWh) est confirmé dans le dernier rapport de la CwaPE comme étant recommandable. VdS s'appuie sur ce mécanisme.

02 Q Quel intérêt à garder les deux structures, VDS et VDA?

VDA est la société d'exploitation propre à ce projet. La séparation juridique permet de séparer les comptes d'exploitation de l'éolienne de l'activité de VdS qui est beaucoup plus variée. En outre, cette double structure permet plus facilement la participation d'une autre coopérative dans le projet de VdA, sans interférer sur l'autonomie de VdS.

03 Q N'est-il pas trop tôt pour faire entrer d'autres coopératives?

Réponse reportée pour après la seconde présentation.

04 C Bravo pour les résultats obtenus, il faut sauter sur cette occasion. C'est mieux que tout autre investissement auprès de banques,...

05 C Nous avons eu besoin du partenaire pour monter le projet, maintenant nous sommes prêts pour la suite sans lui. Contrat de vente ok; assurances machine, CV et RC ok; contrat de maintenance ok. Bonnes relations avec ENECO qui possède 3 éoliennes sur le site (les deux dernières sont à Eoliennes de Lorraine) avec qui nous

pouvons envisager des interventions communes sur le site.

06 C Actuellement il y a pour +/- 400.000€ de souscriptions de parts dans VDS. La trésorerie est donc bonne. Il existe la possibilité de rembourser anticipativement la banque, ce qui améliorerait le bilan financier.

07 Q *Quel est le taux d'emprunt?*

A la banque Triodos il est de 3,8% environ, pour 4,66% auprès de LuxDev (prêt subordonné qui est remboursé après Triodos, d'où un taux supérieur).

21h45: fin de la première partie, présentation de la seconde

5. Participation d'autres coopératives, par ~~Olivier Pesesse et Guirec Halflants~~ MM. P. et H.

L'entrée d'une coopérative dans VDA (sous réserve du vote positif sur la fin du partenariat) permettra de faire face au besoin de fonds propres en 2015-2016. Avec cette entrée, VDS améliore ses contacts dans le réseau des coopératives éoliennes, source de connaissances, d'expériences et de contacts utiles. Des participations croisées peuvent être envisagées.

Les deux coopératives actuellement contactées sont:

- Lucéole de Habay dont le projet commencé bien avant celui de VDS est toujours bloqué en phase de permis.
- Allons en Vent (l'éolienne des enfants) dont l'éolienne tourne depuis 2006.

D'autres contacts sont possibles mais il ne faut sans doute pas trop diluer les participations et maintenir une bonne cohésion sur les visions et valeurs.

Questions et réponses, commentaires

01 Q *Participations minoritaires?*

Confusion entre le texte projeté en cours d'AG qui parle d'une participation minoritaire des éventuelles coopératives et les bulletins de votes qui ne le mentionnent pas. La question est purement formelle puisque le second vote porte sur l'accord à donner au CA d'étudier la proposition et de la présenter lors de la prochaine AG. Il ne s'agit donc pas de décider aujourd'hui sur un type de participation.

02 C Les coopérateurs ne seront pas mis devant le fait accompli; sur base de l'étude que le CA va faire si le vote de ce jour est positif, il y aura proposition et vote sur la participation effective lors d'une prochaine AG ce sujet. A noter qu'en Flandre, c'est plutôt une grande coopérative qui gère la plupart des éoliennes alors qu'en Wallonie, c'est davantage un réseau de coopératives autonomes et que la proposition d'étudier la participation d'une ou plusieurs autres coopératives va dans le sens de renforcer ce réseau de coopératives autonomes.

03 C Il faut acter que l'on parle bien d'introduire une ou deux coopératives, pas davantage.

04 Q *L'accord de Triodos sera-t-il nécessaire?*

Oui. si l'AG est d'accord aujourd'hui, le CA fera l'analyse, présentera à l'AG une décision de participation puis ensuite devra obtenir l'aval de Triodos. A noter qu'en cas de refus, des fonds seraient à trouver par un autre moyen.

05 Q *Ne serait-il pas plus utile de faire rentrer une autre coopérative plutôt dans VDS que dans VDA?*

Non car la participation dans VDS (coopérative agréée) est limitée à 5.000€ par coopérateur (personne physique ou morale), alors que VDA (sprl) peut avoir un nombre d'actionnaires et un capital par actionnaire libre.

06 C L'ouverture à d'autres coopératives leur permettra d'être également dans le concret.

07 C Il y a un intérêt à avoir en partenariat une coopérative expérimentée, davantage avancée dans la gestion du fonctionnement de l'éolienne.

08 C Je ne comprends pas l'intérêt de faire entrer d'autres coopératives puisque via le réseau de relations ça marche.

09 C Il y a également un enjeu financier qui consiste à pouvoir emprunter pour différents projets citoyens non pas 10 mais 100% du capital auprès des coopérateurs et de pouvoir ainsi se passer des banques. Il s'agit d'accroître la possibilité d'investissement.

10 C Il s'agit de voir qui va investir dans le mouvement global en rapport avec l'énergie (individu ou grosses sociétés). Si d'autres coopérateurs nous rejoignent, cela accroît l'autonomie (financière) de VDS.

11 Q *Y a-t-il d'autres projets sympas envisageables? Lucéole, c'est qui?*

Lucéole est une coopérative qui vise à gérer 2 des 7 éoliennes projetées le long de l'autoroute aux environs d'Habay et une à Fauvillers. On peut imaginer que si Lucéole prend une participation prochainement dans VDA, lorsque Lucéole construira ses éoliennes, VDS pourra y prendre des participations à son tour.

12 C Un autre intérêt à participer à un réseau, c'est de partager les risques. Lucéole dispose d'une trésorerie très importante alors que VDS sera moins bien après la sortie du partenaire privé.

13 C L'introduction de coopératives proches de nous est un point rassurant après la sortie du partenaire privé.

14 C D'autres projets pourraient être envisagés comme le réseau de chauffage à Malempré ou un projet abandonné à Neufchateau.

15 C Exemple de l'intérêt du réseau de coopératives: lors de la signature du contrat

avec Senvion pour l'achat de l'éolienne, il a fallu payer 400.000€ en quelques jours alors que le financement n'était pas en place. Les coopératives en contact avec VDS ont de suite accepté de nous aider pour un tel "crédit de pont" (même si finalement cela n'a pas été nécessaire).

16 C Face aux grandes entreprises nous avons l'occasion de participer ici à la prise de contrôle de l'énergie par le citoyen. C'est pourquoi je vote oui et oui. (Applaudissements).

17 C VDS chapeaute VDA qui est la société d'exploitation, qui fait tourner l'éolienne. L'objectif est que VDA soit définitivement citoyenne à 100%, que les dividendes reviennent à 100% à VDS et d'autres coopératives citoyennes.

6. Passage aux votes.

Durant le décompte, petite présentation du projet de faire une inauguration festive d'ici l'été. A voir comment. Propositions et participants à l'organisation sont les bienvenus.

Résultats des votes:

Les deux propositions sont acceptées à une très large majorité selon les résultats suivants établis par les scrutateurs (25 bulletins de vote de type A, 84 bulletins de type B) :

Question 1 "Etes-vous d'accord pour procéder à la sortie du partenariat dans les conditions exposées?"

Coopérateurs de type A - oui: 25 votes, non: 0 vote, abstention: 0 vote (100% oui)
Coopérateurs de type B - oui: 79 votes, non: 1 vote, abstention: 4 votes (94% oui)

Question 2 "Dans le cas où une majorité est d'accord pour procéder à la sortie du partenariat, êtes-vous d'accord pour que le Conseil d'Administration étudie la possibilité de faire entrer une ou plusieurs coopératives citoyennes dans le capital de VDA?"

Coopérateurs de type A - oui: 25 votes, non: 0 vote, abstention: 0 vote (100% oui)
Coopérateurs de type B - oui: 81 votes, non: 3 votes, abstention: 0 vote (96% oui)

Clôture de l'Assemblée Générale Extraordinaire vers 22h30.